



CENTRE DE DOCUMENTATION COLLÉGIALE (CDC)

*Projet de création du Conseil des collèges du Québec et de la Commission
mixte de l'enseignement supérieur et suggestions de modifications au
Règlement sur le régime des études collégiales*

Mémoire présenté au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

Octobre 2016

TABLE DES MATIÈRES

Résumé.....	1
1 Présentation du Centre de documentation collégiale (CDC)	2
1.1 Historique.....	2
1.2 Mandat.....	2
1.3 Contribution du CDC au réseau collégial	3
2 Avis du CDC sur les questions destinées aux partenaires relativement au Conseil des collèges du Québec.....	4
Références	6
Coordonnées.....	7

RÉSUMÉ

Le Centre de documentation collégiale (CDC) répond à deux questions du *Projet de création du Conseil des collèges du Québec et de la Commission mixte de l'enseignement supérieur et suggestions de modifications au Règlement sur le régime des études collégiales*.

Le CDC propose sa collaboration à un éventuel Conseil des collèges, en rappelant qu'il est mandaté par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur afin d'offrir un service de bibliothèque spécialisée en éducation collégiale, en rassemblant, en diffusant et en animant une collection de documents portant sur la pédagogie, l'enseignement, le développement institutionnel et l'éducation propre à l'ordre d'enseignement collégial ainsi que celle produite par les collèges.

1 PRÉSENTATION DU CENTRE DE DOCUMENTATION COLLÉGIALE (CDC)

Le [Centre de documentation collégiale](#) (CDC) est mandaté par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur afin d'offrir un service de bibliothèque spécialisée en éducation collégiale, en diffusant une collection de documents recueillis et sélectionnés pour répondre spécifiquement aux besoins informationnels des praticiens et chercheurs du réseau collégial.

1.1 Historique

Le Centre de documentation collégiale (CDC), dont la gestion est assurée par le cégep André-Laurendeau, a été créé en 1990 lorsque le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science a acquis la collection de documents développée depuis 1969 par le Centre d'animation, de développement et de recherche en enseignement (CADRE).

1.2 Mandat

L'entente entre le ministère de l'Enseignement supérieur et le cégep André-Laurendeau définit les fonctions du CDC :

- constituer les collections, c'est-à-dire sélectionner, acquérir, organiser, indexer, traiter, cataloguer et conserver toute documentation relative à la pédagogie, à l'enseignement, au développement institutionnel et à l'éducation propre à l'ordre d'enseignement collégial ainsi que celle produite par les collèges;
- réaliser des activités de diffusion et d'animation autour des collections, c'est-à-dire mettre en valeur les services, les produits et les collections auprès des intervenants issus du réseau d'enseignement collégial et faire découvrir des axes spécifiques des collections auprès de clientèles particulières, notamment les nouveaux enseignants;
- soutenir les clientèles, c'est-à-dire appuyer les enseignants, les chercheurs, les professionnels, les cadres et toutes les autres personnes issues du réseau d'enseignement collégial ou s'y intéressant dans leurs recherches documentaires et informationnelles et faire connaître l'expertise professionnelle développée au Centre;

- effectuer une veille informationnelle, c'est-à-dire repérer des ressources informationnelles et documentaires pertinentes aux collections [...].

1.3 Contribution du CDC au réseau collégial :

- Développement d'une collection de près de 35 000 documents, dont plus de 5 000 sur support numérique, sur l'enseignement, l'apprentissage et le développement institutionnel des collèges et cégeps du Québec;
- Regroupement, diffusion, mise en valeur et conservation de plus de 15 000 documents produits par les collèges et cégeps, les associations, ministères et organismes du réseau grâce à [EDUQ.info](#), l'Archive ouverte du réseau collégial québécois;
- Accès gratuit, par son [portail Web](#), à des bases de données d'articles scientifiques, de recherches et thèses en éducation, et à plus de 300 livres numériques téléchargeables;
- Services personnalisés d'aide à la recherche et d'expertise en veille documentaire;
- Publication du [Bulletin de la documentation collégiale](#), permettant la découverte des ouvrages essentiels sur des sujets d'actualité en éducation collégiale.

Tous les services du CDC sont accessibles gratuitement aux personnels des collèges et cégeps du Québec et des organismes partenaires du réseau collégial, aux employés du gouvernement du Québec ainsi qu'aux étudiants universitaires ou chercheurs qui s'intéressent au réseau collégial québécois et qui résident au Québec.

L'équipe du CDC travaille en collaboration avec les autres organismes du réseau collégial et s'assure de la complémentarité de ses services par rapport à l'offre de ces organismes et à celle des autres bibliothèques qui abordent également le domaine de l'éducation, notamment les bibliothèques collégiales.

2 AVIS DU CDC SUR LES QUESTIONS DESTINÉES AUX PARTENAIRES RELATIVEMENT AU CONSEIL DES COLLÈGES DU QUÉBEC

Le CDC répondra à certains éléments de deux questions liées au projet de création du Conseil des collèges du Québec.

(3) « Dans le contexte décrit précédemment, la création du Conseil des collèges du Québec vous apparaît-elle une avenue pertinente pour développer l'expertise nécessaire à l'avancement du réseau collégial? » p. 13

Élément qui interpelle le CDC : « La création du Conseil des collèges rassemblerait, en un même lieu institutionnel autonome, l'expertise existante sur l'enseignement collégial, notamment l'assurance de la qualité de l'enseignement collégial et la réflexion sur l'enseignement supérieur sous tous ses angles. » p. 10

Nous souhaitons rappeler que le Centre de documentation collégiale est la seule bibliothèque spécialisée en éducation collégiale au Québec; elle offre des services documentaires à toute la communauté collégiale depuis plus de 25 ans. Son mandat, émis par le Ministère, consiste précisément à rassembler et à diffuser « toute documentation relative à la pédagogie, à l'enseignement, au développement institutionnel et à l'éducation propre à l'ordre d'enseignement collégial ainsi que celle produite par les collèges »¹, ceci incluant « l'assurance de la qualité de l'enseignement collégial et la réflexion sur l'enseignement supérieur sous tous ses angles »². Ainsi, les ressources du CDC sont essentielles « pour développer l'expertise nécessaire à l'avancement du réseau collégial »³.

Si le Ministère va de l'avant avec la création d'un nouveau Conseil des collèges, le CDC souhaite être sollicité afin de collaborer avec celui-ci. En effet, nous estimons qu'il serait avantageux pour le Conseil des collèges d'utiliser des ressources et des services déjà existants dans le réseau. L'équipe du CDC propose de mettre son expertise à la disposition du Conseil des collèges afin de l'assister dans ses recherches documentaires et elle serait fière de diffuser et de mettre en valeur les travaux du Conseil des collèges.

¹ MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR. *Convention d'aide financière 2014-2019, Centre de documentation collégiale*, Québec, 2015, p. 5-6.

² MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR. *Projet de création du Conseil des collèges du Québec et de la Commission mixte de l'enseignement supérieur et suggestions de modifications au Règlement sur le régime des études collégiales* [Document de consultation], Québec, 2016, p. 10

³ Idem, p.13.

(4) « La mission et les responsabilités proposées vous semblent-elles suffisamment explicitées pour permettre l'évolution du système d'enseignement collégial? »

Éléments qui interpellent le CDC : « identifier, apprécier et faire connaître les meilleures pratiques québécoises et internationales en matière de pédagogie, d'organisation, de fonctionnement, de gouvernance et d'imputabilité des établissements pour favoriser la qualité de la formation et de la pédagogie, la réussite des études ainsi qu'une saine gouvernance, et en faire rapport à la ministre et aux établissements » p. 10

- « effectuer ou faire effectuer les recherches nécessaires à la réalisation de sa mission;
- obtenir de tout établissement collégial ou de tout ministère l'information nécessaire à la réalisation de sa mission;
- accéder aux bases de données des ministères ou des collèges pour y effectuer ou y faire effectuer les analyses nécessaires à la réalisation de sa mission. » p. 12

Nous croyons que les services et l'expertise du CDC seront nécessaires à l'accomplissement de la mission d'un Conseil des collèges du Québec, et nous sommes disposés à collaborer dans tous les volets qui touchent l'accès et la diffusion de l'information.

La collection patrimoniale, née avec la création des cégeps, ainsi que la collection de recherche, vouée au partage des meilleures pratiques, des recherches et des innovations en éducation collégiale, sont réunies dans l'archive ouverte EDUQ.info, laquelle est munie d'un outil de recherche puissant.

Le rassemblement de la documentation du réseau collégial est déjà en cours. En effet, l'unicité de la collection du CDC est majoritairement attribuable aux ententes avec les partenaires déposants (collèges, cégeps et organismes du réseau collégial), qui s'engagent à nous transmettre leurs productions de manière systématique. De notre côté, nous nous engageons à assurer la pérennité et à la diffusion prioritaire, par une mise en valeur dans ÉDUQ (ajout de descripteurs-sujets du thésaurus ÉDUthès pour la recherche par sujets, création de communautés et de collections, collections thématiques) et sur les réseaux sociaux. Cette valorisation particulière vise aussi les produits de la recherche collégiale, tels que les rapports du Programme d'aide à la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage (PAREA), administré par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, ou les essais professionnels du programme de perfectionnement crédité d'ordre universitaire en enseignement au collégial (PERFORMA) de l'Université de Sherbrooke.

RÉFÉRENCES

CENTRE DE DOCUMENTATION COLLÉGIALE. *Plan stratégique 2014-2019*, Lasalle, 2015.

CENTRE DE DOCUMENTATION COLLÉGIALE. *Politique de développement de la collection*, Lasalle, 2011.

CONSEIL DES COLLÈGES. *Dossier d'information sur le Conseil des collèges*, Québec, 1992.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR. *Convention d'aide financière 2014-2019, Centre de documentation collégiale*, Québec, 2015.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR. *Projet de création du Conseil des collèges du Québec et de la Commission mixte de l'enseignement supérieur et suggestions de modifications au Règlement sur le régime des études collégiales* [Document de consultation], Québec, 2016.

COORDONNÉES

Centre de documentation collégiale (CDC)

Bibliothécaire responsable du CDC : Isabelle Laplante

isabelle.laplante@cdc.gc.ca

514-364-3327

1111, rue Lapierre

Montréal (Québec) H8N 2J4